

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 41

Artikel: La gruérienne
Autor: Schorderet, Aug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE. et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 7 octobre 1916 : Coins de chez nous (A.). — Le mets national (Alfred Dufour). — La Gruérienne (Aug. Schorderet). — Duve ein on iadzo (Marc à Louis). — Sus à l'envahisseur ! — Anniversaire (J. de la Piquette). — L'astronome en vacances (J. Besançon) (*A suivre*).

COINS DE CHEZ NOUS**Le tour de la Dent.**

PARMI les excursions qu'il est possible de faire hors de notre Vallée, en peu de temps et avec un minimum de dépenses, aucune ne se recommande davantage que le tour de la Dent, écrit-on à la *Feuille d'avis de La Vallée*. Qu'entendez-vous donc par le tour de la Dent ? Voilà : décrire un circuit autour de cette sommité bien connue en prenant pour point de départ Le Pont, gagner Vaulion, Premier, puis revenir par le Day et Vallorbe.

Par expérience, j'ai pu me convaincre que l'excursion est charmante, facile, à portée de toutes les jambes. Le trajet du Pont à Vaulion est chose connue ; du moins en partie. Ce qui l'est moins à beaucoup d'entre nous, c'est le village de Vaulion lui-même. Autrefois, avant l'ouverture du chemin de fer Vallorbe-Le Pont, on arrivait à La Vallée ou on en sortait par le moyen de la diligence qui, partant de la gare de Croy, passait à Romainmôtier, à Vaulion, puis franchissait le col de Pétrafelix. Ce temps est déjà bien lointain et les Combiers qui ne connaissent Vaulion que du sommet de la Dent sont plus nombreux qu'on ne se l'imagine. Et pourtant Vaulion est un charmant village ; ses habitations, campagnardes pour la plupart, sont groupées en ligne le long du Nozon ; elles ont un air de prospérité et de propriété qui fait plaisir à voir. A l'ouest, un beau grand collège tout neuf domine l'agglomération.

En suivant la grande route qui descend à Romainmôtier, on arrive bientôt à la croisée de Premier, on prend donc à gauche, une petite route bordée de haie qui, montant à peine, serpente à flanc de coteau et conduit à Premier. À-dessous de soi, le ravin du Nozon se creuse rapidement si bien qu'on a l'impression de s'élever, ce qui n'est pourtant pas le cas ou très peu. C'est au contraire le premier plan qui s'abaisse ; aussi, en arrivant aux premières maisons du village, on domine un paysage d'une grande étendue et d'une beauté qui n'a pas sa pareille. C'est que Premier est situé à l'extrémité du chaînon qui, faisant suite à l'arête de la Dent, vient mourir entre les vallées de l'Orbe et du Nozon. Bien campé sur une sorte de belvédère, à l'altitude de 870 m. environ, Premier occupe une situation privilégiée d'où l'on domine la basse vallée de l'Orbe, le lac de Neuchâtel, le Gros de Vaud, le Léman. La vue s'étend fort loin vers le Jura septentrional et des Alpes, également, un secteur considérable est admirablement visible.

En 1898, Premier fut presque totalement détruit par un incendie. Aussi ses habitations présentent-elles un caractère essentiellement moderne qui n'a pourtant rien de déplaisant.

De Premier, la route s'infléchit au nord, puis vers le sud-ouest, en suivant le flanc droit de la vallée de l'Orbe, pour gagner le Day. Cette partie du trajet n'est pas la moins intéressante ; la route traverse en effet une zone superbement boisée et solitaire, un vrai délice pour le promeneur.

En rentrant au Pont, on aura donc fait le tour complet de la chaîne de la Dent et l'excursion peut parfaitement se faire entre l'arrivée de notre premier train au Pont, à 7 h. 13 et le départ du train qui passe au Day à 4 h. et arrive au Brassus à 5 h. 02 de l'après-midi.

Elle n'a qu'un désavantage, la marche continue sur la route. Aux gens qui redoutent la dureté du macadam, on conseille la variante suivante : grimper sur la Dent, suivre la crête à travers les bois jusqu'à l'alpage des Auges (1065 m.), et de là, descendre sur Premier ou par un sentier de forêt, rejoindre directement la route du Day.

Maintenant, essayez l'un ou l'autre de ces itinéraires et vous me direz si le tour de la Dent de Vaulion n'est pas une course charmante à tous égards.

A.

Ces bons maris. — Deux bonnes amies discutent des cadeaux à faire à leurs maris à leurs anniversaires.

— Moi, dit l'une, je lui donne seulement une demi-douzaine de chemises au devant brodé par moi.

— Seulement la demi-douzaine ! réplique l'autre, merci du peu ; je ne pourrais en faire autant.

— Mais, reprend la généreuse épouse, ce sont depuis quatre ans les mêmes chemises que je lui offre. Je les fais blanchir à neuf. Mon mari ne s'en doute pas... Les hommes sont si naïfs.

LE METS NATIONAL

Les vers que voici ont été lus par leur auteur, feu l'avocat Alfred Dufour, d'Yverdon, à une soirée vaudoise qui eut lieu à Genève le 20 janvier 1910.

Pour vous chanter, porreaux, et toi, saucisse au foie,
Que n'ai-je de Berchoux le talent magistral,
Vous, dont le seul fumet nous met le cœur en joie,
Qui, d'un dîner vaudois, formez le plat central ?....

Pour qui sait vous flanquer d'un flacon de La Côte,
Au bouquet délicat, juste à point aigrelet,
Qu'est tout le faux clinquant qu'on offre à table
[d'hôte], La sauce fédérale et le maigre poulet ?

Sur les porreaux fondants, la saucisse juteuse
Pleure sa liqueur rose en filets onctueux,
Calmé, elle attend son sort, victime savoureuse,
A la fourchette offrant ses flancs majestueux.

On attaque. — Aussitôt, ce ne sont que délices,
Que cris : « Ah ! que c'est hon, quel merveilleux
[manger] !

Amis, que l'avenir vous comble de saucisses,
Et peuple de porreaux le jardin potager !....

ALFRED DUFOUR.

LA GRUÉRIENNE

M. Aug. Schorderet a publié dans l'*Echo des Alpes* (septembre 1916) des pages charmantes, intitulées *La Gruyère et les Gruériens*. Nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire les passages que voici :

Les Gruériens sont intelligents et vifs, frondeurs et narquois, et sous une teinte légèrement sceptique, ils cachent un esprit ouvert facilement aux imaginations poétiques, aux crédulités légendaires et à de petits riens superstitieux. Ils sont, en général, plus instruits et plus primesautiers que leurs compatriotes fribourgeois ; ils sont en tout cas plus « malins et rusés », et ils en ont conscience très nette. Cette conviction leur donne une nuance d'orgueil qui ne leur messied pas et un brin de vantardise dont ils ne se déparent guère, et ils se figurent volontiers qu'à être les plus haut situés des habitants du canton, ils ont bien le droit de les dominer en toutes choses.

Il en résulte une certaine jalouse qui se manifeste surtout dans les cercles citadins, et à Bulle en particulier, de tout ce que la capitale du canton peut avoir que la Gruyère ne possède point !... Et pourtant, ils ont grand tort de s'y laisser aller, les Gruériens, qui possèdent la plus belle part du pays, qui s'environt d'air pur et qu'une poésie douce enveloppe. Et puis, ils ont leurs Gruériennes, fraîches, vives, sémillantes, bonnes à la vue, douces et bien hospitalières à la tendresse, — leurs Gruériennes, le plus joli de leurs trésors !

Autrefois, elles portaient leur gracieux costume : le bonnet à dentelles ou le grand chapeau de paille fine, la petite jupe découvrant à demi leurs chevilles bien faites, la guimpe blanche et le petit châle s'ouvrant en cœur sur un corselet très échancre et, par dessus tout cela, le grand tablier de soie, à baverette, à la fois rustique et somptueux. Aujourd'hui, les Gruériennes sont vêtues comme tout le monde, ce qui n'est pas un progrès, et, de leur charme d'autant, elles n'ont su garder que les ornements dont la nature fut pour elles prodigue : leur joliesse, leur grâce native, leur malicieuse bonté et leur accueillant sourire qui appelle les tendres propos et qui ne les sait point repousser...

Naguère encore, en toute Gruérienne il y avait une tresseuse. La paille, arrangée en bouquets, séchait à l'auvent des grosses fermes comme aux fenêtres des chaumières ; c'était un tableau charmant que de voir les jolis minois penchés sur les brins dorés que pliaient les doigts agiles et dont s'écoulait en rubans entortillés et brillants le fil de la paille tressée. Dans l'encadrement des portes entr'ouvertes, sur le seuil des maisons, au coin des balcons tapissés d'œilletts et de géraniums, aux fenêtres de chaque habitation, partout, on voyait des tressesuses alertes et diligentes, aussi douces à contempler qu'admirables en leur activité.

Mais cette industrie est devenue précaire : la mode, le progrès des machines, l'esprit de changement, que sais-je, ont enlevé à la fois aux

Gruériennes un travail rémunérateur et à leur pays un de ses charmes caractéristiques. Il y a encore, ça et là, des tressées, en Gruyère, mais ce n'est plus le type même de la Gruérienne, et j'avoue que, pour mon compte, je le regrette infiniment. Il y a eu autre des brodeuses et des dentellières, grâce à une charitable initiative qui s'est efforcée de substituer l'industrie des fuseaux à celle, déchue, de la paille; il y a des chocolatières, ouvrières de la grande fabrique de Broc (hélas!), et puis il y a beaucoup de paysannes qui essayent d'oublier par d'autres occupations le joli travail de Marie-la-tresseuse qu'elles faisaient naguère le soir, à la veillée. Il y a de tout, mais les tressées s'en vont, comme, avant elles déjà, s'en sont allées les fileuses!

Dans son aspect extérieur et typique, la Gruérienne a donc évolué; et cela est d'autant plus regrettable qu'elle est restée la même en sa joliesse et en son âme toute simple.

Les Gruériennes d'aujourd'hui sont aussi capables que leurs aînées de retenir une armée et d'empêcher une croisade. Elles sont de taille à se défendre, s'il le faut, en l'absence de leurs soldats et, ce qu'il y a de plus réconfortant et de plus sûr, c'est qu'elles ont tant d'amour pour leur pays, tant d'enthousiasme et tant d'entrain, qu'elles n'hésiteraient point à prendre les armes ou à inventer des ruses de guerre, s'il fallait protéger leur Gruyère contre un ennemi quelconque.

Au surplus, aujourd'hui, comme jadis, elles sauraient par leurs charmes captiver leurs comtes et les entraîner, aussi bien que le fut Pierre IV, en leurs danses folles et gracieuses. Car, si laborieuses et actives qu'elles soient, elles ont gardé un amour du plaisir, de la chanson, de la gaieté et de la danse qui n'a d'égal que celui de leurs galants Gruériens pour les mêmes réjouissances.

AUG. SCHORDERET.

Fin de bail. — Ce pauvre L., jadis si joyeux et si prompt à la répartie, décline de jour en jour; il cherche ses mots et ne termine pas toujours ses phrases.

Un de ses amis disait, en parlant de lui :

— Il ne déménage pas encore, mais on sa-perçoit qu'il a donné congé!

DUVE EIN ON IADZO

Dâi bregue.

— Qu'a-to dan, mon poûro Toïon?

— Fê que l'ein é tsappâ d'onna balla. Su z'u à Lozena, ào martsî menâ dâi truffie avoué ma fenna. Vaitc justo ein dézo dâi Trâi-Chasseu que mon éga sè met à s'espouâir et à trassi ào dissime galop, que mon tsè et ma fenna l'ant éta rèvessâ ào tot fin. Heureusement que n'a rein z'u de mau.

— Cô ? Ta fenna ?

— Que na, mon tsè. Ma fenna, li, lâ z'u duve coûte eifonçâfe, mâ n'e rein !

* * *

Vè lo mайдzo.

— Monsu lo mайдzo, ie voudrî on remido po ma fenna et po mon tsevau.

— Mâ, ma poûra dzein, on ne baille pas lè même remido ài bite q'âi z'hommo.

— Dite-dan, monsu lo mайдzo, foudrài prau savâi, tot parâi, se vo preinde ma fenna po' on hommo, ào bin mon tsevau po onna bite.

MARC A LOUIS.

Parlant français. — Annonce cueillie dans l'un de nos grands journaux.

« Jeune fille de la Suisse allemande, parlant le français qui a absolument avec succès une école ménagère vaudoise, cherche place dans petite famille. Offres sous chiffre, etc.

La livraison d'octobre 1916 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Colonel F. Feyler. La bataille de la Marne, la bataille de Verdun et l'opinion allemande. — Dr Ad. Combe. Comment se nourrir en temps de guerre? — G. Boiceau, ingénieur. Le Comptoir vaudois d'échantillons. — Frédéric Barbey. Au Corps législatif il y a cent ans, 1811-1814. — Vahine Papaa. Lettres de tirailleurs noirs. — Jean Alcard, de l'Académie française. L'idéal d'Emile Ollivier. — Nestor Blanc. La Charbonnerie et son rituel. — A. D. Godley, A. C. L'Angleterre, les Alpes et la liberté. — Henry de Varigny. Les phénomènes explosifs. — Billaud-Varenne. Lettres inédites à Siébert. (Troisième partie). — Chroniques russe (Ossip-Lourié); allemande (A. Guillaud); suisse romande (Maurice Milliard); scientifique (Henry de Varigny); politique.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages.

SUS A L'ENVAHISSEUR !

RIEN d'étonnant à parler d'invasions, en ces temps troublés où d'aucuns, pessimistes, prétendent qu'en Suisse la menace d'une invasion est suspendue, telle l'épée de Damoclès, sur nos têtes. Si le sort ne devait épargner à nos lèvres le terrible baiser de cette coupe amère, hélas ! ce ne serait pas la première fois. Bien des invasions, déjà, figurent dans notre histoire. Ainsi, il nous tombe sous la main, un article très intéressant, publié il y a bien des années déjà, dans la *Gazette*, sous la signature Kues, antiquaire, à Aigle. Cet article traite des invasions des Sarrazins, aux 17 et 18^{es} siècles. En voici quelques extraits.

Dans un recueil d'ordonnances souveraines de LL. EE. de Berne, on trouve le mandat suivant :

— L'Avoyer et Conseil de la ville de Berne, notre salutation prémiée, cher et fâl Baillif.

Comme nous apprenons avec grand déplaisir de tems en tems qu'il se glisse là et là dans nos terres et pays de ces voleurs de Bohémiens et Sarrazins qui sont extrêmement à charge aux habitants des lieux par où ils passent, nous avons pris la résolution suivant ce qui a été arrêté à ce sujet dans l'Assemblée générale des cantons ci-devant tenue à Baden que toutes les fois qu'on apercevra de ces sortes de gens dans notre pays un devra sonner l'alarme pour la saisie d'iceux dans la commune la plus proche et ensuite envoyer des hommes armés après eux et s'ils sont attrapés les mener au Baillif qui sera le plus proche lequel en ce cas les devra tous faire tondre par le bourreau ou par l'écorcheur et faire donner le fouet aux hommes ainsi qu'aux femmes robustes et après cela les faire tous conduire jusque sur les frontières et en faire avertir par avance les personnes d'office de la juridiction riâre laquelle ils devront passer, d'intention aussi que si ces gens venaient à user de menaces quand on les voudra saisir on devra sans appréhension donner feux sur eux et les mettre par terre comme des larrons et des voleurs publics ce dont vous serez rendus sachants de même comme tous les autres Baillifs sur les frontières avec commandement non-seulement de tenir main à l'observation des présentes en tout leur contenu mais d'avoir soin surtout qu'il soit étably des bons ordres et une surveillance à l'entrée du pays pour empêcher que cette méchante canaille y puisse entrer et pour cet effet vous ferez aussi publier en chaire notre présente ordonnance pour la conduite d'un chacun.

— Vous recommandant à la protection divine,

Donné le 5 avril 1704.

Pareille ordonnance avait déjà été rendue en 1698, autorisant chacun à tuer semblable méchante canaille avec des armes ou *tricots* (triques) et d'éprouver par la torture ceux qui seraient détenus.

Etant données les mœurs de l'époque, on peut être persuadé que nos pères ne se firent pas faute de profiter largement de l'autorisation.

Il convient de remarquer qu'il ne s'agit ici, en somme que de maraudeurs, pillards de bassescours, rôdeurs et autres gens sans aveu. Il était excessivement rare de voir des Sarrazins ou Bohémiens inculpés du délit de meurtre. Les nombreux homicides ayant le vol pour but sont

presque toujours l'œuvre de malfaiteurs indigènes.

Il est terrible de penser que la justice de Leurs Excellences donnait en quelque sorte à chacun le droit de vie ou de mort sur son semblable.

Il était cependant bien dit qu'on ne devait « donner feu » ou assommer ces « méchantes canailles » qu'en cas de menaces. Mais nos anciens n'y regardaient pas de si près. Pour peu que le Sarrasin ne mît pas tout l'emprise désirable à venir se faire tondre et fouletter mousquet ou tricot avait bientôt fait façon de ses scrupules.

Et dire que ces ordonnances étaient luës du haut de la chaire, avant le Décalogue, qui dit pourtant : « Tu ne tueras point. »

* * *

Sus au Sarrasin ! Il nous semble entendre ce cri retentir dans nos bourgades. L'alarme est sonnée ! En avant les preux ! Reviendra qui pourra ! Mousquets et tricots à la rescoufse !

Puis la campagne terminée, nos braves défenseurs de l'ordre et surtout de la propriété rentraient couverts de sueur. On avait « mis bas quelques Sarrasins qui faisaient les renents et on en amenait d'autres auxquels l'écorcheur enlevait délicatement les cheveux de la tête avec un peu de peau du dos et qu'on expédiait à la frontière, si ce n'est repentants, en tout cas fortement endoloris.

La municipalité faisait apporter les grandes charrues dites *semesses* et offrait aux chasseurs un verre de vieux à la Maison-de-Ville.

Quand les *semesses* avaient fait plus d'une ronde, chacun allait se coucher avec la conscience du devoir accompli après avoir pendu le mousquet au croc et remisé la trique.

* * *

On trouve dans nos contrées des endroits appelés « Creux au Sarrasin », « Combe au Sarrasin », Champ au Sarrasin ». Plutôt que de voir, dans ces noms, des souvenirs des grandes invasions barbares, il serait peut-être plus simple de les attribuer aux scènes dont ces lieux furent le théâtre à l'époque qui nous occupe. A même cause on pourrait attribuer les ossements humains qu'on découvre fréquemment dans maints endroits isolés de nos campagnes.

On en pourrait conclure que nos ancêtres étaient gens sans cœur et sans entrailles. Ce serait une erreur car, pour ne parler que du Pays de-Vaud, nous trouvons mainte preuve du contraire.

Parlant toujours du Pays-de-Vaud, nous devons admettre que le souvenir de certaines promenades à main armée de pillards de la Savoie, du Valais et de l'Emmenthal à travers le bas pays, souvenir soigneusement légué par les pères aux enfants devait bien avoir contribué à maintenir chez ces derniers une police rigoureuse.

Notre histoire enregistre à maintes reprises les razzias dont notre pays eut à souffrir. Le feu et le sang ont si souvent signalé ces sinistres incursions que le Sarrasin, vulgaire maraudeur et voleur de poules, pourrait avoir payé plus tard des dettes qu'il n'avait pas contractées.

Le XVII^e siècle est en effet le moment où dans toute l'Europe les poursuites les plus rigoureuses sont dirigées contre les soi-disant sorciers. Notre pays se distingue entre tous par son ardeur à les exterminer.

Se figure-t-on qu'il n'y a guère plus de deux siècles on trouve dans le seul gouvernement d'Aigle une dizaine de condamnations à mort dans l'espace d'une quinzaine d'années. Les cours baillives, les consistoires étaient composés d'honnêtes paysans, de simples industriels, nos ancêtres en un mot, qui après avoir prié Dieu de leur faire rendre bonne justice, condamnaient froidement à mort une pauvre hystérique ou un demi-fou convaincu d'avoir donné